

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Pablo Cruchon, François Baertschi, Pierre Eckert, Jocelyne Haller, Pierre Vanek, Jean Burgermeister, Jean Batou, Marta Julia Macchiavelli, Glenna Baillon-Lopez, Léna Strasser, Salika Wenger, Emmanuel Deonna, Didier Bonny, Marjorie de Chastonay, Xhevrie Osmani, Christian Flury, Yves de Matteis, Thomas Wenger, Daniel Sormanni, Nicole Valiquer Grecuccio

Date de dépôt : 22 février 2022

Proposition de motion

Crise chez Smood

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la société Smood, dont la coopérative Migros Genève est à la fois l'un des actionnaires principaux et le client le plus important, est mise en cause dans le respect des conditions de travail et de ses engagements (heures supplémentaires, salaire minimum, etc.) ;
- que la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) a été saisie par la conseillère d'Etat Fabienne Fischer ;
- que les multiples séances de conciliation entre Smood et les représentants des salariés organisées par la CRCT n'ont pas abouti ;
- que la CRCT a rendu ces recommandations publiques, soulignant les nombreux points que Smood doit corriger afin de respecter la loi et d'être un employeur correct ;
- que la « sous-traitance » d'une entreprise prospère comme Migros est difficilement compréhensible si elle vise à contourner les pratiques professionnelles usuelles ;
- que Migros Genève a supprimé un grand nombre d'emplois ces dernières années ;

- que les pratiques de Smood envers son personnel créent un problème social qui dépasse le cadre de cette seule entreprise,

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre et intensifier les efforts afin que Smood se conforme aux recommandations de la CRCT le plus rapidement possible ;
- à contacter et réunir les principaux actionnaires de Smood, dont Migros Genève fait partie, afin de s'assurer de leur engagement dans l'application des recommandations de la CRCT.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les pratiques de la société Smood créent un réel problème qui dépasse le cadre de cette entreprise et remet en cause certains principes généraux, comme l'a démontré l'organe de conciliation CRCT (Chambre des relations collectives de travail). Néanmoins, la société, dont la Migros est l'actionnaire et le partenaire principal, a refusé de poursuivre les discussions alors que des recommandations ont été émises par la CRCT.

Il est surprenant qu'une société assimilable à une filiale de sous-traitance d'une société coopérative prospère refuse de poursuivre la discussion alors qu'elle est mise en cause pour le non-respect de conditions de travail acceptables.

Rappelons que la saisie de la CRCT a fait suite à plusieurs conflits de travail qui ont éclaté en Suisse romande. Le 2 novembre des employés de Smood se mettaient en grève à Yverdon, suivi deux jours plus tard par leurs collègues neuchâtelois.

Entre le 5 novembre et le 18 novembre, le conflit de travail a gagné de nombreuses villes de Suisse romande y compris Genève.

Les revendications exprimées par ces travailleurs sont les suivantes :

- Un paiement rapide et transparent de toutes les heures supplémentaires.
- L'arrêt des pénalités abusives.
- Une rémunération correcte du travail le dimanche et les jours fériés.
- Une meilleure planification du temps de travail.
- Une répartition transparente et équitable des pourboires.
- Le défraiement correct de l'utilisation du véhicule privé.
- Le respect de la loi (salaire minimum à Genève, loi sur le travail, etc.).

Dans un premier temps, Smood a refusé de négocier avec les représentants des salariés et la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) a été saisie. Les multiples séances de conciliation entre Smood et les représentants des salariés organisées par la CRCT n'ont pas abouti. La CRCT a rendu ses recommandations publiques, soulignant les nombreux points que Smood doit corriger afin de respecter la loi et d'être un employeur correct. Il est essentiel de continuer à réunir les acteurs du conflit afin de trouver une solution.

Malheureusement, Smood continue de refuser de répondre favorablement aux recommandations de la CRCT.

Il n'est pas acceptable que des entreprises se croient au-dessus des lois et exploitent éhontément les travailleurs. Il serait également particulièrement honteux que Migros Genève, société coopérative prospère, profite de la situation, alors qu'elle est à la fois l'un des actionnaires principaux de Smood et l'un de ses principaux clients.

Nous, signataires, demandons donc que le Conseil d'Etat s'engage dans ce dossier et s'assure que Smood applique les recommandations de la CRCT. Le Conseil d'Etat doit aussi prendre langue avec les principaux actionnaires afin de s'assurer de leur soutien au respect de la loi et des recommandations de la CRCT. L'exécutif cantonal ne peut pas et ne doit pas laisser ce genre de pratiques se développer sur le territoire genevois.

Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette proposition de motion.